



Conseil Municipal - Commune de Brangues

SEANCE du 9 JUIN 2016

L'an deux mil seize, et le 9 Juin, à 19 heures 30,

Par convocation en date du 6 Juin 2016 (Voir Annexe 1) : les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Didier LOUVET, Maire

Nombre de conseillers : 14 - Présents (13) et représentés (1)

Nombre de votants : 14

Didier LOUVET, Christophe MASAT, Germaine BUYRET, Georges SOTTIZON, Mireille CONTE, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Sylvain GRANGER, Geneviève TRICHON, Robert PYOT, Nadège MICHOU, Alix LARCHEY, Catherine PIVOT, Aurélie FAVRE

Absents/Excusés :

Eléonore CHARREL (procuration à Christophe MASAT)

Secrétaire de séance : Catherine PIVOT, élue

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h 35.

Monsieur le Maire signale qu'il n'y aura pas d'approbation du PV du CM précédent, Nadège Michoud ayant signalé des oublis. Les rectifications devraient être faites dans les jours à venir.

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour du présent conseil (voir convocation en Annexe 1). Il demande néanmoins aux conseillers municipaux s'ils souhaitent rajouter des points à l'ordre du jour préalablement évoqué.

Alix LARCHEY souhaite aborder la question de la signalisation des commerces dans la commune.

Catherine PIVOT souhaite avoir des informations sur l'épicerie et le planning des futurs conseils municipaux.

Point 1. Information sur le projet de fusion des communes et des intercommunalités

1 1 : La fusion des intercommunalités

, Monsieur le maire rend compte au conseil municipal de la réunion communautaire qui a eu lieu le lundi 6 juin 2016 et qui concernait les communautés de communes de l'Isle de Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des couleurs. Il indique aussi que désormais leurs 3 conseils se réunissent ensemble le même jour.

- La future intercommunalité doit avant tout reposer sur une juste répartition des diverses compétences jusque-là contrôlées par chacune des diverses intercommunalités et donc sur l'harmonisation de leur mise en œuvre.
- Les principales thématiques traitées par les groupes techniques sur lesquelles les discussions portent actuellement sont :

Equipements sportifs et culturels : *actuellement compétence optionnelle – Deux manifestations culturelles continueront à être soutenues (Solstice de Brangues et Isle en scène) – Une question à suivre : l'avenir de la convention tripartite concernant l'Espace Paul Claudel de Brangues avec ou non restitution à la commune (Question de la permanence des transferts de fonds liés ?)*

Tourisme et Office de tourisme intercommunal : *Projet d'un office de Tourisme intercommunal avec des Bureaux d'information touristique annexes*

Environnement - GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) – Eau potable/eaux usées – Ordures ménagères : *dans le cas de notre zone , l'Etat souhaite que le SHR continue à prendre cette compétence sur le Rhône – un seul syndicat envisagé pour l'assainissement – le SITOM devrait rester mais avec évolution de la taxe TOEM (Sylvain GRANGER soulève la question de la représentativité des communes au sein de ce syndicat) - de nombreuses interrogations concernant la politique de développement avec un risque de baisse de subventions*

Voirie - Eclairage public : *grande hétérogénéité des situations (Le Maire se demande si la voirie et l'éclairage public peuvent aller ensemble)*

Economie : *les zones d'activité avec création de voirie sont privilégiées (ce qui est le cas de Brangues) – Priorité à l'économie de proximité*

Petite Enfance – Enfance – Jeunesse : *grande hétérogénéité actuelle des politiques – besoin d'analyse plus précise de chaque situation*

RSP – PA – Avenir médical – Habitat – Gens du voyage : *volonté de maintenir globalement la base territoriale actuelle – engagement uniquement sur l'investissement dans le cas des maisons de santé*

1 – 2 : Les fusions de communes : le cas de Brangues

Monsieur le maire rappelle rapidement le contexte et souhaite aborder une réflexion sur la réorganisation des communes :

- L'état incite les communes à se regrouper, dans le seul but de diminuer les dépenses de fonctionnement. La refonte déjà fortement engagée des régions, des intercommunalités, doit se généraliser aux communes, et il est à parier que l'échéance 2020 sera la dernière date butoir.
 - L'Etat diminue les DGF aux communes sur une période de 5 ans (- 38%)
 - L'Etat s'engage à maintenir les dotations en cas de fusion avant le 30 juin 2016.
 - L'Etat estime qu'il appartient aux maires d'entreprendre ces fusions.

- L'Etat oblige que la fusion se fasse entre communes frontalières.
 - L'Etat estime que la fusion n'a que pour but l'économie financière
 - L'Etat ne tient pas compte d'un projet de développement de territoire
 - L'Etat ne tient pas compte d'un projet citoyen
- Monsieur le Maire informe ensuite le CM du contenu de la réunion qui s'est tenue le 11 mai 2016 à l'initiative de Brangues et regroupant les maires et adjoints des communes de St Victor, du Bouchage et de Brangues, en présence des secrétaires de mairie de Brangues et St Victor (et de Sylvain Granger, élu de Brangues), des maires de la commune nouvelle de Les Avenieres - Veyrins Thuellin.

Après que le maire de Brangues eut présenté le choix restreint de notre commune en termes de fusion, un dialogue sous forme de questions réponses s'est engagé avec Gérard Guicherd et Daniel Michoud, pour aborder et mieux analyser le bénéfice d'une éventuelle fusion. Puis, se sont exprimés les maires des trois communes pour présenter leur orientation. Si le maire St Victor de Morestel rappelait son attirance pour un rapprochement avec Creys-Mepieu, le Bouchage était très ouvert à débiter une réflexion avec Brangues. Cette position s'est affirmée lors d'un entretien privé entre les deux maires. Les élus du Bouchage se réuniront prochainement pour valider la proposition du maire de Brangues de mener cette étude en plusieurs étapes. La première se lancera immédiatement puis durera jusqu'à la fin 2016, elle permettra d'analyser les orientations, potentiels de chacune des deux communes, de comparer le fonctionnement, de trouver les ressemblances/différences, pour arriver à se fixer un objectif de fusion. La deuxième étape, début 2017, entérinerait le souhait de fusion des deux communes, pour une fusion définitive à l'automne 2017.

Une discussion s'engage sur le sujet de la fusion de Brangues avec d'autres communes.

Catherine PIVOT demande si la position actuelle de St Victor de ne pas envisager de se regrouper avec Brangues et Le Bouchage ne change pas les perspectives d'avenir pour Brangues. Monsieur le Maire lui répond que rien n'est encore définitif.

Monsieur le Maire indique les dates des futures réunions :

- Mardi 21 juin à 19h30 : réunion maires et adjoints au Bouchage
- Jeudi 7 juillet : forum des élus de chaque intercommunalité sur la fusion à Montalieu, salle Ninon Vallin

Il demande au conseil de prendre un accord de principe de l'avancement du dossier de projet de fusion entre la commune de Brangues et celle du Bouchage.

Point 2 - Point sur les subventions accordées au projet de l'EPN (Espace Public Novateur)

Monsieur le maire présente l'ensemble des décisions d'attribution actées ou attendues dont la commune dispose déjà ainsi que les demandes en cours, afin de préciser le plan de financement définitif.

FINANCEMENT	MONTANT H.T. de la subvention	Date de la demande	DATE D'OBTEINTION	TAUX
FONDS DE SOUTIEN ETAT	271 855	15/01/2016 + 19/04/2016		25 %
Région	72 000	24/06/2015	16/10/2015	6.6 %
Département	434 968	09/2015	01/10/2015 (tranche indicative)	40 %
Sous-total (total des subventions publiques)	778 823			71.6 %
Participation du demandeur : · autofinancement · emprunt	308 598			28.4 %
TOTAL	1 087 421			100 %

Alix LARCHEY demande si le projet de fusion entre Brangues et Le Bouchage ne va pas faire modifier le projet (voir le faire repartir à zéro). Monsieur le maire lui répond que les élus du Bouchage sont au courant du projet ayant eux-mêmes un projet pour leur école.

Mireille CONTE s'interroge aussi sur l'avenir de la commune si un tel projet est réalisé car de nombreuses interrogations existent sur les recettes de la commune. Elle indique aussi qu'un engagement d'endettement sur 20 ans lui semble difficile. Par ailleurs une étude sur les besoins scolaires devrait être menée plus précisément.

Catherine PIVOT indique qu'il lui paraîtrait logique de réfléchir d'abord en commun sur la situation des écoles dans chaque commune avant de finaliser le projet de Brangues car celui est très coûteux et que beaucoup d'incertitudes existent sur les finances communales dans l'avenir. En particulier certains montants attribués indiqués dans le tableau ne sont pas encore sûrs ; de même le coût total du bâtiment n'est pas encore connu avec précision ; enfin il lui semble nécessaire de s'interroger sur les coûts de fonctionnement du bâtiment une fois construit. Elle considère que l'excédent de la commune devrait être d'au moins 22.000 euros avec en plus des diminutions de dépenses de fonctionnement.

Sylvain GRANGER trouverait dommage que l'on ne puisse pas bénéficier des subventions attribuées par la région si la construction ne commençait pas avant fin décembre.

Georges SOTTIZON considère qu'avec la réalisation d'un tel projet la commune n'aurait plus de marge de manœuvre.

Germaine BUYRET considère que les coûts de fonctionnement existent déjà (en particulier une diminution des frais de chauffage est à attendre pour le nouveau bâtiment) et qu'il est possible de recourir à l'emprunt.

Nadège MICHOUUD s'étonne que les banques n'aient pas encore été consultées afin de connaître les conditions éventuelles d'attribution de crédit pour la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il suffit que la commune dégage un excédent de fonctionnement chaque année de 20.000 euros environ pour financer les remboursements d'emprunt. La décision finale de la conférence territoriale (département) a dû être votée et donc la commune est en attente de la décision officielle.

Point 3. Débat autour du courrier de démission de 3 élues de la commission Finances

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le 9 Mai 2016 un courrier de Mesdames CONTE, MICHOUUD et PIVOT (Voir Annexe 2) présentant leur démission de la Commission communale des Finances. Il donne lecture du courrier en question et souhaite leur donner la parole afin qu'elles présentent leur point de vue à l'ensemble des élus.

Remarque préalable : il est indiqué lors de leurs interventions respectives par les 3 démissionnaires qu'elles ne remettent nullement en cause le vote du CM du 27 avril 2016.

Mireille CONTE justifie sa démission par le fait qu'elle a beaucoup d'interrogations quant à la capacité de la commune à disposer d'assez de recettes dans les années à venir et qu'il lui paraît difficile d'augmenter encore plus les impôts communaux alors qu'il existe en plus d'autres projets à financer en même temps. Une réflexion plus globale sur les priorités et les besoins de la commune aurait dû être réalisée, même si elle n'est pas dans l'absolue contre un projet d'amélioration des conditions d'accueil de la commune.

Catherine PIVOT indique tout d'abord que ces absences lors des CM de début d'année n'étaient pas dues à un désintérêt pour la commune mais à des problèmes de santé l'empêchant de venir aux séances du conseil. Elle justifie sa décision avant tout par le caractère très fluctuant des chiffres qui lui ont été communiqués lors des diverses séances de la commission Finances auxquelles elle a pu participer ; de plus elle considère que pour elle la Maison BRUNOS n'a pas encore été mise en vente et qu'un loyer devrait être demandé pour la présence de l'activité du Jardin d'insertion allant occuper un espace important dans le bâtiment. Il lui paraît aussi logique que les élus participant au COPIL de l'EPN travaillent également sur l'aspect financier de leur projet.

Nadège MICHOUUD met en avant à nouveau la question financière et le besoin de consultation préalable des banques ainsi que la question des priorités communales.

Georges SOTTIZON indique qu'il n'a pas démissionné mais il indique que pour lui la commune ne disposerait plus de marge de manœuvre. Un endettement sur 20 ans lui paraît aussi trop important. Il ne souhaite pas que la commune fasse n'importe quoi simplement pour avoir des subventions.

Christophe MASAT indique qu'il est tout à fait habituel que de tel projet soit soumis à des incertitudes financières et à des évolutions.

Sylvain GRANGER regrette ces démissions car pour lui il est normal que tout projet fluctue et s'adapte au fil du temps. Il considère que la commune sera privée de compétences soit dans le domaine économique (C. PIVOT) soit bancaire (N. MICHOUUD).

Monsieur le Maire prend acte de ces démissions et indique qu'il va répondre par lettre aux élues concernées ; mais il rappelle que pour lui le projet d'EPN est important pour le développement et la dynamique de la commune et qu'il est dans l'attente de la validation de notre projet par la mairie du Bouchage. Il souhaite donc la candidature d'autres élus à la commission Finances.

Pas de VOTE

Point 4. Les conditions de location de la salle des fêtes

Madame le maire-adjoint, Germaine BUYRET, rappelle le contexte de nuisances sonores qui a conduit le maire à prendre la décision de ne plus louer la salle des fêtes depuis plusieurs mois. Elle rappelle également que la location procure à la commune une recette substantielle mais qu'il convient de réglementer davantage cette location pour se prémunir au mieux des incidents entre les locataires et les habitants de l'immeuble de la mairie. Elle informe le Conseil Municipal qu'une

nouvelle salle privée va sous peu être proposée à la location sur la commune : il s'agit de la salle rénovée de l'AEP dont le tarif de location sera de 250 €.

Elle propose donc que la commune s'aligne sur ce tarif, et que ce dernier soit identique pour les habitants et les extérieurs, soit 250 € par location. Dans le cas des associations de la commune, la location reste gratuite. Le supplément de chauffage de 20% du 15 septembre au 15 avril est conservé. Le tarif de location de la cour de l'école + sanitaires + salle de réunion est également revu à 150 € mais uniquement hors période scolaire (soit durant les 16 semaines de congés scolaires). Elle indique également que toute location sera faite pour un weekend entier et pour un seul locataire, les sous-locations étant interdites.

Un nouveau règlement est proposé avec les modifications détaillées (*Disponible à la mairie*). Il est également proposé de supprimer le document « autorisation de location », qui alourdit inutilement le dossier administratif. Ces nouvelles dispositions prendront effet au 1^{er} juillet 2016, et uniquement pour les nouvelles locations.

Madame le maire-adjoint rappelle le déroulement de la prise des locations afin que chacun approuve, avant de repasser la parole au maire qui soumet ces modifications au vote.

| VOTE sur les conditions de location de la salle des fêtes

Votants: 14

Contre: 0

Abstention: 0

Pour: 14

Point 5. Avenant au PEDT (Projet Educatif Territorial)

Madame le maire adjoint, Aurélie FAVRE, présente le bilan des temps d'activité périscolaire (*Voir Annexe 3*) sur l'année qui se termine ainsi que le bilan de la concertation avec les parents, les enseignants, les animateurs et les enfants. Il en résulte un constat d'échec sur l'horaire choisi. Elle rend compte des derniers échanges avec les services de l'éducation nationale et propose de procéder à une modification du projet éducatif de territoire initialement conclu pour 3 ans. Un avenant permettrait de modifier les horaires des TAP à 15h30 – 16h30 les lundis, mardis et jeudis, avec l'instauration d'une nouvelle heure de garderie payante exclusivement consacrée aux devoirs le vendredi de 15h30 à 16h30. Cette nouvelle organisation nécessiterait moins d'intervenants et permettrait le recours facilité aux bénévoles et aux associations. Information sur dépôt de dossier CAF.

Monsieur le Maire rappelle que les TAP doivent obligatoirement durer 3h par semaine et qu'il souhaite maintenir la gratuité de ces activités.

Sylvain GRANGER demande s'il ne serait pas possible de moduler des tarifs en fonction des revenus des parents. Monsieur le Maire répond que cela ne pourrait être envisagé que l'année prochaine.

Catherine PIVOT fait remarquer qu'au Bouchage les TAP sont payants (6 euros par activité et par semestre, lui semble-t-il) et s'étonne que l'aide aux devoirs soit payante et située le vendredi en fin de journée.

Georges SOTTIZON demande des précisions surtout ces changements. Monsieur le Maire lui répond que globalement l'organisation de l'année 2015-2016 n'était satisfaisante pour personne.

| VOTE sur l'avenant au PEDT

Votants: 14

Contre: 0

Abstention: 1

Pour: 13

Point 6. Diminution de la subvention au sou des écoles

Madame le maire adjoint, Aurélie FAVRE, rappelle que le montant de la subvention annuelle allouée au Sou des Ecoles de Brangues s'élève à 1500 €, soit 22.73 € par élève scolarisé. Après enquête auprès des communes voisines, il s'avère que ce montant est très supérieur à la moyenne du secteur et que ce montant crée un déséquilibre entre les finances allouées à une association et celles allouées aux temps d'activités périscolaires. Par ailleurs, elle rappelle que ce montant avait été volontairement élevé ces dernières années pour couvrir la dépense du transport des scolaires à la piscine, or cette dépense est désormais entièrement prise en charge par la CCPC qui détient la compétence « natation en milieu scolaire ». Ainsi, il apparaît nécessaire de réduire la subvention allouée et elle propose d'attribuer désormais la subvention municipale minimale de 150 €, ce qui n'empêchera pas la commune de répondre favorablement à des demandes exceptionnelles de subvention concernant des projets d'intérêt pédagogique. Un premier courrier du maire a déjà été transmis il y a quelques jours à la Présidente du Sou (*Voir Annexe 4*) pour faire part d'une volonté de baisse de la subvention à hauteur de 7€ par enfant (soit 462 € pour cette année), mais l'enquête de terrain démontre qu'il est nécessaire de ramener cette somme au montant alloué aux autres associations du village soit 150 €.

Une discussion s'engage sur la possibilité ou non d'accorder des subventions en fonction des projets présentés par le sou des écoles.

Monsieur le Maire indique qu'il existe deux types de communes : celles qui valide le projet global du sou des écoles pour une année scolaire et celle qui donne une somme par enfant.

Georges SOTTIZON indique qu'une telle solution lui semble complexe à mettre en œuvre et que la solution présentée est la plus simple.

Il est alors également aborder le cas du financement ou non d'un feu d'artifice et de la sécurité lors de la Vogue du mois d'Août qui coûte environ 3.000 euros, en raison de la nécessité de faire des économies budgétaires.

Monsieur le Maire rappelle que les forains participent à hauteur de 300,00 €.

Nadège MICHOUUD propose aussi de contacter les conscrits afin de savoir s'ils ne pourraient pas participer au financement du feu d'artifice et indique qu'il est impossible de supprimer la mise en place de la sécurité car celle-ci permet d'éviter de nombreux problèmes lors de la vogue.

Monsieur le Maire en conclut que pour cette année le feu d'artifice sera maintenu de toute façon.

| VOTE sur la diminution de la subvention au sou des écoles

Votants: 14
Contre: 0
Abstention: 0
Pour: 14

Point 8. Accord sur les sous-traitants proposés par Landfabrik (Projet EPN)

Monsieur le maire adjoint, Christophe MASAT, présente les raisons d'un tel accord. Pour faire suite à l'avenant signé avec le cabinet d'architectes Landfabrik, il est désormais nécessaire de faire intervenir deux nouveaux corps de métier en étude (structure et fluides). Cette prestation n'entrant pas dans le cadre des compétences de Landfabrik, ce dernier propose deux sous-traitants au marché de maîtrise d'œuvre. Le maire adjoint rappelle que cette sous-traitance trouve sa place dans le contrat de maîtrise d'œuvre qui lie déjà la commune à Landfabrik et que ces deux nouveaux intervenants n'occasionneront pas de frais supplémentaires dans le cadre de

ce marché. Il s'agit du BE I+A pour le calcul de structures et du BE Oxalis pour les fluides et thermique.

Le maire soumet au vote l'accord à donner au titulaire Landfabrik pour l'emploi de ces deux sous-traitants.

VOTE sur

Votants: 14
Contre: 0
Abstention: 3
Pour: 11

Ajout d'une délibération non à l'ordre du jour

Monsieur le maire souhaite que le CM vote afin de lui permettre de déposer un permis de construire au nom de la commune afin de pouvoir avancer le dossier de demandes d'appels d'offres auprès des entreprises une fois que le maître d'œuvre aura finalisé le dossier d'appels d'offres.

Catherine PIVOT s'étonne que l'on effectue un tel vote, cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

VOTE concernant le dépôt de la demande de permis de construire de l'EPN :

Votants: 14
Contre: 1 (C. PIVOT)
Abstention: 3
Pour: 10

Point 9 – Proposition de vote sur l'extension du périmètre du SYMIDEAU pour Morestel et Saint Victor

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a été sollicité par courrier du SYMIDEAU le 12 mai 2016 pour inviter le conseil à se prononcer sur l'extension du périmètre : le SYMIDEAU souhaitant accueillir deux nouvelles communes (Saint Victor et Morestel) au titre de la compétence assainissement. Il explique qu'une étude de faisabilité a été menée en premier lieu, parallèlement à une étude économique. Sur cette base, le comité syndical s'est prononcé en faveur de l'adhésion, sans contrepartie financière et pour l'acheminement des effluents vers les Avenièrès. Il ajoute que les deux communes ont bien entendu délibéré favorablement de même que le SYMIDEAU et l'unanimité et indique que cela permettrait de doubler la capacité du bassin de traitements des eaux usées.

Sylvain GRANGER demande si le schéma directeur d'assainissement ne prévoyait pas déjà une telle solution.

Christophe MASAT demande si les eaux usées et les eaux pluviales sont concernées. Le maire lui répond que seules les eaux usées sont concernées.

Georges SOTTIZON demande ce que deviendra le lagunage de St Victor situé à Gouvoux. Le maire lui répond qu'il passera alors dans le syndicat.

VOTE concernant l'extension du périmètre du SYMIDEAU pour Morestel et Saint Victor sans conséquences financières pour la commune

Votants: 14
Contre: 0
Abstention: 0

Point 10. Modification du tableau des emplois permanents par la création d'un poste d'ATSEM Principale 1^{ère} classe

Monsieur le maire rappelle le principe suivant lequel une collectivité dispose d'un tableau regroupant tous les emplois nécessaires au bon fonctionnement de tous ses services. Dans chacun de ces services (administratif, technique, sanitaire-social, animation), figurent des postes occupés dans la mesure du possible par des fonctionnaires. Le maire fait part au conseil municipal d'une demande récurrente depuis plusieurs années déjà de la part de l'ATSEM (filière sanitaire-sociale) qui souhaite avancer en grade. Cet avancement implique une modification du tableau des emplois puisqu'actuellement, le grade nécessaire au bon fonctionnement du service est celui d'ATSEM principal 2^{ème} classe. Pour pouvoir accéder à cette requête, la commune doit donc délibérer en faveur de la création d'un poste au grade supérieur.

Monsieur le maire explique que l'agent est éligible à un avancement de grade depuis le 16 février 2015 (par l'ancienneté); mais il rappelle que cet avancement reste facultatif et laissé à l'appréciation du C. Par ailleurs, il rappelle que le tableau des emplois d'une commune fait figurer le nombre d'emplois nécessaires et suffisants à son bon fonctionnement. Il rappelle les missions de l'ATSEM (grade de base : 1^{ère} classe) qui consistent entre autres, à la responsabilité d'un groupe d'ATSEM. Ce poste est essentiel dans de grandes structures. Enfin, il présente le montant de la charge salariale mensuelle de l'agent en poste actuellement et le surcoût généré par un avancement de grade.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET (35 heures/semaine) DE LA COMMUNE DE BRANGUES au 01/09/2014		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<u>Service Technique</u>		
Responsable Entretien Voirie	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux – 35h/semaine
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
<u>Service Administratif</u>		
Secrétaire de Mairie	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints Administratifs Territoriaux – 28h/semaine
Agent d'accueil	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux – 17h/semaine
<u>Service Social</u>		
ATSEM	1	Cadre d'emplois des ATSEM Principaux – 33 h/semaine
<u>Service Animation</u>		
Agent d'accueil cantine et périscolaire	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation Territoriaux 21.5 h/semaine

Mireille CONTE demande si d'autres employés communaux actuellement en poste pourraient être promus dans les années à venir. Monsieur le Maire rappelle que le tableau des emplois est contraignant et que tout agent souhaitant changer de grade doit passer un concours ce qui implique alors un changement d'affectation territorial.

Aurélie FAVRE considère que le passage à la première classe doit être lié à la possibilité de remplir de nouvelles tâches ce qui n'est pas possible actuellement en raison de la taille de l'école.

Monsieur le Maire signale à nouveau que l'état actuel du tableau d'emplois de la commune ne permet pas d'envisager un tel changement de définition des tâches ; il sera en revanche vigilant à la fin de carrière de l'agent concerné afin de procéder si possible à cette opération juste avant les 6 mois qui précéderont son départ à la retraite.

VOTE sur la Modification du tableau des emplois permanents par la création d'un poste d'ATSEM Principale 1^{ère} classe

Votants: 14

Contre: 14

Abstention: 0

Pour: 0

Questions diverses :

- Affichage des comptes rendus des séances du CM à la demande de Catherine PIVOT qui trouve qu'un retard important existe

Monsieur le Maire s'engage à améliorer la situation tout en soulignant qu'il est nécessaire d'attendre l'approbation définitive (et la signature de chaque élu) des PV avant de procéder à l'affichage

- La question de la signalétique des commerces à la demande d'Alix LARCHEY

Alix LARCHEY s'étonne que toutes les activités commerciales n'aient pas été indiquées lors de la mise en place récente de nouveaux panneaux dans la commune. Sylvain GRANGER appuie cette remarque.

Germaine BUYRET répond que lors de la réflexion sur la création des nouveaux panneaux, certains commerçants avaient fait des demandes trop importantes. Mais elle est prête à réunir à nouveau les commerçants concernés. Monsieur le Maire approuve

- Fonctionnement de l'épicerie :

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas d'informations précises sur les résultats des ventes effectuées dans l'épicerie. Il semble cependant que le caractère de ventes de produits locaux ne soit pas encore très développé ce qui pourrait être intéressant avec la création de la Via Rhôna.

Informations diverses

- Rappel : Date d'intervention de Sylvain GRANGER pour démarrer la réflexion sur un plan intercommunal de désherbage : lundi 13 juin 14h 30 pour la constitution du COPIL concernant ce projet.
- Rappel : Inauguration Via Rhôna : vendredi 10 juin pour les officiels et dimanche 12 juin pour le grand public. Monsieur le Maire indique que la présence de la Via Rhôna a déjà des retombées sur la communes : 3 projets de gîtes sont en cours et une activité de fabrication et vente de glaces à Tours venant de se créer, ce qui se rajoute au camping et au dortoir déjà présents à la Tour des Saveurs.

- Rappel : Inauguration du Solstice de Brangues organisé par la CCPC et les NRB avec soirée d'ouverture du festival : vendredi 10 juin à 20h30.
 - Représentation « Sur le sentier d'Antigone » à l'auditorium Ninon Vallin à Montalieu-Vercieu (www.solsticedebrangues.fr) »
 - Représentation théâtrale « Roméo et Juliette » Place Paul Claudel : demande d'aide de bénévoles pour le 24 juin
- Le char du Comice agricole est en cours d'élaboration sous la direction de Mireille CONTE qui accueille tous les volontaires pour sa confection. Le thème retenu est « le Jeu ».
- Visite de l'école de Saint Sorlin par les Conseillers Municipaux le 2 juillet 2016
- Prochain Conseil Municipal : le 21 Juillet 2016 à 20h.

La séance est levée à 23h 50

Le 9 Juin 2016
A Brangues.

Annexe 1 : Convocation du Conseil en date du 9 Juin 2016

DEPARTEMENT DE L'ISERE

MAIRIE
DE
Brangues

☎ 0474.80.13.13
Fax 0474.80.54.66
Email mairie@brangues.fr

Destinataires :
Christophe MASAT
Germaine BUYRET
Georges SOTTIZON
Aurélie FAVRE
Mireille CONTE
Lucien MORALES-HERNANDEZ
Alix LARCHEY
Nadège MICHOU
Sylvain GRANGER
Geneviève TRICHON
Catherine PIVOT
Eléonore CHARREL
Robert PYOT

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance ordinaire du conseil municipal, qui aura lieu à la Mairie, le

Judi 9 juin 2016 à 19h30.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. Point sur fusion des communes et des EPCI
 2. Point sur les subventions accordées au projet de l'EPN
 3. Débat autour du courrier de démission de 3 élus de la commission Finances
 4. Révision des tarifs et modalités de location de la salle des fêtes et de la cour
 5. Avenant au PEDT
 6. Réduction de subvention au Sou des Ecoles
 7. Accord sur les sous-traitants au marché de maîtrise d'œuvre de l'EPN
 8. Approbation de l'extension du périmètre du SYMIDEAU
 9. Modification du tableau des emplois permanents par la création d'un poste
- Questions diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A BRANGUES, le 6 juin 2016.

Le Maire,

Didier LOUVET



En cas d'impossibilité d'assister à cette réunion, merci d'en informer le secrétaire de mairie ou précisions si vous souhaitez donner votre avis par la séance à un autre élu. Le cas échéant, vous recevrez votre carte d'option en mairie, ou ayant rempli le formulaire imprimé au dos.

Article L. 2122-20 : Un conseil municipal ne peut être convoqué à une séance pour discuter d'une affaire qui concerne un collège de son étendue, sauf si ce collège est un collège municipal ou s'il est prévu par l'acte de cession. Le conseil municipal ne peut être convoqué à une séance pour discuter d'une affaire qui concerne un collège de son étendue, sauf si ce collège est un collège municipal ou s'il est prévu par l'acte de cession. Les pouvoirs délégués aux maires ou adjoints de la mairie, ou par voie par courrier dans la séance du conseil municipal.

Annexe 2 : Lettre de démission de 3 élus de la commission Finances

REÇU LE - 9 MAI 2016

Mireille COMTE, élue Conseil Municipal
Nadège MICHOU, élue Conseil Municipal
Catherine PIVOT, élue Conseil Municipal

CA

Brangues, le 9 Mai 2016

A Monsieur Didier LOUVET

Maire de la commune de Brangues (38510)

Objet : Commission « Finance »

Monsieur le Maire,

Au cours de la séance du 27 Avril 2016, les membres du Conseil Municipal ont adopté le budget de la commune pour 2016.

En tant que membres de la commission « Finance » de la commune et compte-tenu des quelques éléments financiers présentés lors de la séance du 25 avril 2016 réunie pour la préparation du budget d'investissement, il nous apparaît difficile désormais de continuer à participer à cette commission en raison de l'importance financière des projets envisagés.

Tout en respectant le résultat de ce vote du conseil municipal, nous vous informons donc de nos démissions de la commission « Finance ».

Les membres du conseil municipal déjà impliqués directement dans la conception de tous ces projets d'investissement (en particulier le projet concernant l'espace innovant en milieu rural) pourront sans doute nous remplacer et tenter ainsi de maîtriser au mieux les conséquences financières leurs choix.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.



Mireille COMTE



Nadège MICHOU



Catherine PIVOT

P R O J E T É D U C A T I F T E R R I T O R I A L



I. Rappel du contexte

Période scolaire 2015/2016, l'année de l'expérimentation

Après concertation des enseignants, des parents d'élèves et des services de l'Education Nationale, notamment en organisant une réunion publique le 2 février 2015 et lors du conseil d'école du 16 mars 2015, la commune de Brangues a proposé de redéfinir la semaine scolaire en instaurant des temps d'activités périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h20 à 14h20. Il est à noter que ce changement ne modifiait pas l'amplitude horaire de la journée.

Dans cette nouvelle organisation, le but recherché était de permettre aux enfants de pouvoir se reposer après la pause méridienne et de reprendre les enseignements scolaires dans de bonnes conditions. L'acquisition de mallettes de jeux devait permettre de compléter les activités prioritaires, déjà engagées l'année précédente de jardinage et de lecture que nous proposons grâce aux associations du village, dans ce domaine. Ces deux dernières activités ont cessé car la plage horaire ne permettait pas de libérer des animateurs, et dans un même temps leurs locaux n'ont plus été accessibles.

Dès le démarrage nous avons rencontré de nombreuses difficultés, tant sur le plan des intervenants, que sur les disponibilités des locaux et du matériel collectif. Nous avons été sur le point de rupture critique à la fin de la première période, plaintes de parents sur la sécurité liée à la surveillance des enfants, convocations par les enseignants et arrêt de travail pour dépression du personnel responsable des TAP.

Afin d'enrayer la crise, la commune a embauché une intervenante qualifiée (Atsem), pour mettre en place l'organisation définitive des TAP avant la rentrée 2018, date à laquelle elle intégrera véritablement son poste d'Atsem. Elle est aidée jusqu'à cette fin d'année scolaire par l'Atsem actuellement en poste, la responsable des services administratifs de la commune, l'agent de service, une bénévole rémunérée et deux conseillers municipaux. La commune a ainsi fait le choix de privilégier pour cette année l'activité des TAP sur le plan financier, impactant le fonctionnement des autres services. La mairie, La salle des fêtes, Les garages communaux ont été réquisitionnés, aux dépens d'autres activités. Ces lieux d'évolutions inadaptés aux TAP, ne permettent pas d'assurer la pleine sécurité de la surveillance des enfants.

Ainsi Des activités de qualités ont ainsi pu être mises en place cette fin d'année.

Les enfants de GS de maternelle au CM2 pratiquent, selon leur choix, de la danse, du cirque, des marionnettes, de l'anglais ludique, du jardinage, du tir à l'arc, du badminton, du handball. Ils ont également accès à l'espace ludique. Un conseil municipal a été créé au travers des TAP.

Les PS et MS quant à eux sont pris en charge par l'ATSEM et font la sieste afin de pouvoir profiter des enseignements scolaires qui suivent.

4 heures de temps d'activités périscolaires ont été ainsi dispensés gratuitement, malgré une hausse importante des coûts, cela permet d'accueillir les familles les plus défavorisées.

Le bilan des TAP est moins satisfaisant que l'année antérieure.

II. Bilan

Nous accueillons actuellement 44 enfants aux temps d'activités périscolaires soit 41 enfants de la GS au CM2 et 3 enfants de la PS à la MS soit environ 60% de l'effectif total.

Lors du conseil d'école du deuxième trimestre, il a été décidé que les parents d'élèves distribuent un questionnaire à toutes les familles afin de connaître leurs opinions quant aux activités proposées, et aux horaires.

La coordinatrice quant à elle, a fait passer un questionnaire similaire aux enfants des TAP afin de connaître également leur avis puisqu'ils sont pleinement acteurs de ce PEDT.

Les instituteurs devaient aussi présenter leurs remarques.

Il en est ressorti ce qui suit :

- Les parents sont relativement satisfaits des activités proposées, mais souhaiteraient qu'elles soient plus encadrées par des personnes compétentes dans leur domaine respectif. Pas de préférence sur les horaires des TAP en début ou en fin d'après-midi, pourvu que l'amplitude et l'organisation horaire soient identiques quotidiennement. Enfin ils souhaitent que les TAP restent gratuits.
- Les enfants ont été interrogés séparément. En très grande majorité ils aiment les activités proposées, ils voudraient quand même plus de sport. Ils aimeraient que les TAP soient organisés en fin de soirée, « C'est mieux de bien travailler avant et après s'amuser et faire des trucs avec les copains » disent-ils.
- Les instituteurs trouvent les enfants très excités après l'heure de TAP, il est difficile de les concentrer sur le travail scolaire, puis en fin d'après-midi ils sont souvent très fatigués.

Ces remarques paraissent pertinentes compte tenu des remarques formulées tout au long de l'année et du constat que nous pouvons faire.

Les parents des enfants de la MS ne souhaitent plus que leurs enfants fassent la sieste. Il reste donc un seul enfant à la charge de l'ATSEM pour la sieste. Les 43 autres enfants sont donc répartis entre les 2 agents restants, ce qui ne répond pas aux critères minimum.

La commune a donc dû prendre une personne extérieure et trouver des bénévoles sans réel compétence, pour certains jours, afin de pallier la surcharge des groupes et stabiliser le coût pour la commune.

A cela, s'est ajouté le problème des plannings pour la coordinatrice.

En effet, les enfants sont inscrits par période, mais ceux qui mangent à la cantine occasionnellement peuvent, de fait, participer aux activités. Les groupes ne sont, par conséquent, jamais réguliers.

Il est donc impossible de mettre en place un projet annuel de grande ampleur, véritable fil rouge des TAP, puisque les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine ne reviennent pas forcément la semaine suivante, voire le jour suivant, perturbant l'organisation des intervenants et la gestion des groupes. Ces nouveaux horaires permettent difficilement de disposer des intervenants qualifiés, souvent bénévoles, des associations locales, avec lesquelles nous avons travaillé l'année précédente.

Les disponibilités des salles communales sont limitées sur ce créneau horaire. La présence des instituteurs dans leur salle de classe pour préparer l'après midi ne permet pas leur occupation.

Certains enfants de maternelle ne dorment plus l'après-midi et sont donc très fatigués. Quant à ceux qui rentrent chez eux, ils n'ont pas envie de revenir à l'école du fait d'une trop longue coupure.

D'autres qui mangent à la cantine ne se rendent même pas compte qu'ils pratiquent une activité car pour eux, c'est une continuité de la pause méridienne, sorte de récréation prolongée.

Les sorties, animations pédagogiques ou échanges avec d'autres écoles, dans le cadre scolaire se font généralement en tout début d'après-midi. Il est difficile de gérer le planning des intervenants des TAP sur cette même plage horaire en fonction de l'organisation du corps enseignant et les modifications de dernière minute.

En revanche, le quart d'heure de plus du matin pour les activités éducatives est plus que nécessaire. En effet, en accord avec l'équipe enseignante, un ¼ d'heure supplémentaire a été instauré dans l'expérimentation et sur cet élément-là, le bilan est tout-à-fait positif : un temps d'enseignement supplémentaire le matin durant la plage de forte vigilance, apparaît comme extrêmement bénéfique pour les enfants.

L'objectif qui était de pérenniser la qualité du parcours éducatif, d'équilibrer les activités face aux besoins de l'ensemble des enfants, n'a pas été réalisé, et a empiré sur l'année précédente, l'expérimentation se révèle donc négative. Le comité de pilotage a donc décidé de revoir en intégralité sa copie, et de revenir sur le premier dispositif mis en place le plus proche des dispositions incitatives du ministère de l'éducation nationale.

III. Présentation de la modification

Compte tenu des éléments suivants à la rentrée 2017 :

- La commune retire le personnel communal mis temporairement à la disposition des TAP
- La commune souhaite maintenir la gratuité du service
- La commune souhaite que les intervenants soient compétents (Diplôme petite enfance reconnu, membres actifs d'associations culturelles, sportives) pour qualifier les activités.
- La commune souhaite s'appuyer de nouveau sur les structures associatives communales volontaires pour bâtir des projets structurés pour l'année scolaire
 - Théâtre avec l'atelier du Vent troupe professionnelle qui réside à Brangues.
 - Lecture et réalisation d'un livre avec la bibliothèque du village.
 - Comment, produire, transformer, consommer et composter des fruits et légumes avec les jardins du centre social de Morestel.
- La commune souhaite renforcer la sécurité des activités et la surveillance des enfants, en organisant des salles dédiées à la petite enfance, et en mobilisant des salles de classes libres en fin de journée.
- La commune veut répondre à la volonté unanime des enfants, des parents, des intervenants et des enseignants de revenir aux premières dispositions.

Parce qu'il faut savoir reconnaître ses erreurs et ne pas persister, parce que les périodes expérimentales permettent de les corriger, avant qu'il ne soit trop tard, Il a été décidé de proposer à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale les modifications suivantes pour la rentrée 2017 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h20 8h20	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h20 8h30	Accueil des enfants	Accueil des enfants	Accueil des enfants	Accueil des enfants	Accueil des enfants
8h30 11h45	Enseignement	Enseignement	Enseignement 8h30 à 11h30	Enseignement	Enseignement
11h45 13h20	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h20 13h30	Accueil des enfants	Accueil des enfants		Accueil des enfants	Accueil des enfants
13h30 15h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h30 16h30	T.A.P.	T.A.P.		T.A.P.	Aide aux devoirs
16h30 18h00	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

Cette première année d'expérimentation nous permet de recalculer nos activités, en reconduisant ce qui aura été positif et en éliminant les actions qui n'ont pas fonctionné. Il est donc indispensable de conserver le ¼ d'heure d'enseignement du matin, garant de la mobilisation optimale des capacités des enfants.

Les TAP seront donc organisés sur trois périodes de 1 heure les lundis, mardis, et jeudis, de 15h30 à 16h30, et seront suivis par la garderie du soir. Les vendredis, sera proposée une aide aux devoirs.

IV. Autres dispositions du PEDT.

Les autres dispositions du PEDT restent inchangées.

Les partenaires adaptent le contenu des activités à la demande des enfants inscrits et à leur âge. Chaque thématique est déclinée sur l'année scolaire offrant la possibilité à chacun d'y participer.
Le PEDT ainsi modifié est valable trois ans à compter de la signature de cet avenant, il fait suite à deux années expérimentales.

Fait en trois exemplaires, Brangues le 24/05/2016

Monsieur le Maire,
Didier LOUVET

Liste des représentants au comité de pilotage TAP :

La municipalité :

- Monsieur le Maire, Didier LOUVET
- Aurélie FAVRE, Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires
- Germaine BUYRET, Adjointe
- Mireille CONTE, conseillère municipale

L'école publique :

- Sébastien GIRERD, directeur de l'école

Les parents élus :

- Sandrine BOURGEY, Paule PERRIER et Anna TRESOR

Annexe 4 : Lettre à la Présidente du Sou des écoles

MAIRIE DE BRANGUES

_____38510_____

☎ 04.74.80.13.19
Fax 04.74.80.54.66
E.Mail mairiebrangues2@wanadoo.fr

Brangues, le 26 Mai 2016

Madame CONTIVAL Perrine
Présidente du Sou des Ecoles de Brangues
55 route des Andréas
38510 LE BOUCHAGE

Objet : Subvention du Sou des Ecoles

Madame la Présidente,

Je fais suite à notre entretien téléphonique de la semaine dernière pour vous informer que je demanderai, à la prochaine séance du Conseil Municipal, la diminution de la subvention communale attribuée au Sou des Ecoles d'un montant de 1 500 € par an.

En effet, cette subvention avait été mise en place pour suppléer au financement des transports scolaires par le Département dans le cadre de l'apprentissage obligatoire de la natation scolaire.

Or, depuis l'année dernière, la Communauté de Communes du Pays des Couleurs a pris cette nouvelle compétence « natation en milieu scolaire », et finance aussi les frais de transport. De ce fait, cette charge ne revient plus à la commune de Brangues.

Cette nouvelle mesure ramènera la subvention allouée au Sou des Ecoles, à un montant s'élevant à 7 € par enfant.

Vous m'avez fait part de vos difficultés à continuer à suivre les frais liés aux activités extra scolaires organisées par les instituteurs.

Je me permets de vous rappeler l'effort qui est demandé par notre gouvernement pour économiser l'argent public et la baisse des dotations subie par nos communes de l'ordre de 70 % du budget alloué.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je reste bien entendu à votre entière disposition pour plus de renseignements.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Au plaisir d'une rencontre,
Cordialement,



Le Maire,
Didier LOUVET

